

MINISTRE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
MINISTRE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

DECRET N° 82/1052 du 22/II/1982
MME-SGMME portant promotion
au titre de l'année 1982, des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 75/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/650 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement
Vu le décret n° 82/1051/MME-SGMME du 22/II/82..portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;

DECRETE-

ARTICLE 1er : - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC néant.

INGENIEURS :
au 3° échelon

Messieurs : - BITSOUMANI Anges.....P/C du 6.9.82 (SGMME)
- OUMNAMIO Dominique.....P/C du 6.9.82 - " -
- MAKASS LA-NDEKE Pierre.....P/C du 6.9.82 - " -
- LOUBAI Laurent.....P/C du 1.12.82 - " -

au 4° échelon

Monsieur : - OKITTE-MYING. Rémy Victor.....P/C du 18.9.82 (SGMME)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 22/11/1982

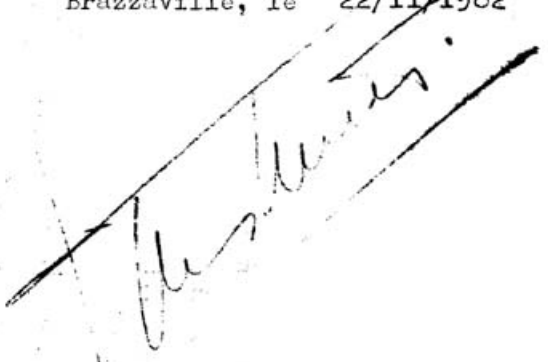
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

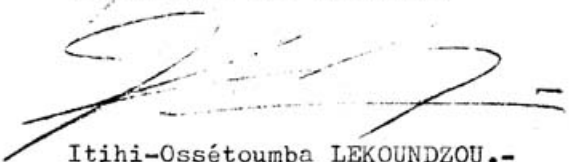

B. COMBO MATSION.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale,


B. COMBO MATSION.-


Colonel Louis SYLV. IN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1
DGTFP, DFP, DB(SOLDE).....7
DCF, MINI-FINANCES.....2
MME-SGMME.....5
SGG/BC.....3
INTERESSES.....5
DOSSIERS.....5/28.-